



Aubry, le 22 septembre 2023

Publié le 22 septembre 2023

Aux

Elus

Mesdames, Messieurs, chers(e) Collègues,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Jeudi 28 septembre 2023 à 18 heures – salle du conseil municipal.

Vous trouverez en pièce jointe les points inscrits à l'ordre du jour.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers(e) collègues, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,



Christophe CHARLES.

Christophe CHARLES

ORDRE DU JOUR

- A.** Désignation du secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
- B.** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 septembre 2023

POINTS PRESENTES PAR MONSIEUR LE MAIRE

- 1** - Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)
- 2** - Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (surveillant de pause méridienne) (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)
- 3** - Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (animateurs ACM mercredi) (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)
- 4** - Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (surveillant de bus scolaire) (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)
- 5** - Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (agents d'entretien) (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)
- 6** - Délibération relative à la rémunération des ACM/colonies

POINTS PRESENTES PAR MADAME MATHILDE DESMONS

- 7** - Mise à disposition de moyens logistiques à l'association « une main pour l'enfant »
- 8** - Subvention exceptionnelle à « SOLIDARITE INTERNATIONALE » (séisme Maroc)
- 9** - Subvention exceptionnelle à « PREMIERE URGENCE INTERNATIONALE » (inondations Lybie)

POINTS PRESENTES PAR MONSIEUR ABDELMALIK SINI

- 10**-Versement du solde de la subvention relative au Contrat Enfance Jeunesse et actions collectives familles 2022 à l'Association Aubyygeoise d'Animation Sociale et Culturelle
- 11** - Convention de reversement PRE
- 12** - Convention de mise à disposition de locaux communaux au centre social Pablo Picasso à titre gracieux

POINTS PRESENTES PAR MONSIEUR DIDIER SZYMANEK

- 13** - Conditions de cession du bien situé 24A rue Jean Jaurès
- 14** - Convention Enédis – Antenne Free
- 15** - Prolongation de 6 mois de l'exonération du loyer du psychiatre occupant une cellule de la maison médicale située 16 rue du Général de Gaulle
- 16** - Résiliation du marché de Maîtrise d'œuvre de travaux d'aménagement d'un skatepark, d'un city-stade et de modules de fitness

Point d'information (oral) sur la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et les eaux usées traitées du système d'assainissement de Courcelles-lès-Lens.

POINTS PRESENTES PAR MONSIEUR RUDY CARLIER

17 – Thé dansant – Création d'un tarif personnes extérieures

= = = =

18 - Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

19 - Questions diverses